Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

Band: 10 (1984)

Heft: 3

Artikel: Surrégulations anachroniques? : Réflexions sur le thème "Les universitaires et le marché du travail"

Autor: Deppeler, Rolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-894344

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Surrégulations anachroniques?

Réflexions sur le thème "Les universitaires et le marché du travail"

Dr. Rolf Deppeler

Le rédacteur résponsable du Bulletin m'a prié de coucher par écrit mes réflexions à ce sujet, mais plutôt sur le ton de la causerie. J'ai été tout d'abord quelque peu indigné à la pensée que l'on ose traiter allégrement un sujet aussi sérieux et cela, en outre, pour les lecteurs dotés d'une formation scientifique. Mais j'ai compris par la suite ce qui avait incité le rédacteur à choisir un ton badin. Ce thème a suscité tant de discussions et fait couler tellement d'encre, ces derniers temps, qu'il ne reste pratiquement rien de neuf, quant au fond, à dire ou à écrire à ce propos. Aussi faut-il tout au moins chercher à innover dans le domaine des formes d'expression. L'auteur, quant à lui, voit encore un autre aspect: il est, à ce sujet, du même avis que Juvenal: Difficile est satiram non scribere.

Comme je professe ma foi en une démocratie de type fédéraliste, je prends au sérieux la plupart des opinions avancées par mes concitoyens, même les interventions parlamentaires, mais je me suis aussi aperçu de certaines caractéristiques de notre forme d'Etat et de vie. Il est vrai que, dans notre pays, les processus de décision résultent d'une mûre et profonde réflexion, mais il est tout aussi vrai qu'ils sont lents et pénibles. Quand nous nous décidons (enfin), il se peut (et c'est fréquent) que les conditions aient changé de fond en comble dans l'intervalle. Cela donne lieu aux anachronismes que nous connaissons tous. Mais comme notre conscience nous chicane quand même, nous voulons aussitôt remédier à la situation; donc, nous réagissons non seulement trop tard, mais encore de manière exagérée. C'est ce qui m'a engagé à intituler ces propos "Surrégulations anachroniques", titre qui dépasse le cadre du thème imposé

"Les universitaires et le marché du travail".

Il saute aux yeux que si l'on compare entre elles des entités comparables, la situation s'est détériorée pour nos diplômés universitaires. L'étude publiée par l'ASOU en 1983 montre que le "chômage" des jeunes diplômés a plus que doublé par rapport aux chiffres établis précédemment (1977, 1979, 1981). Une personne sur vingt (pour être précis: 5,1 pour cent) s'est déclarée "au chomage". C'est une réalité que nous devons prendre au sérieux, même si nous en parlons sur le ton de la causerie. Mais on peut également comparer entre elles des entités incomparables. Si l'on en conclut que la situation sur le marché du travail s'est dégradée bien davantage pour les jeunes universitaires que pour les jeunes en général, on compare précisément entre elles des statistiques qui ne sont pas comparables. (On n'a pas encore, à l'heure actuelle, fait, pour les jeunes gens au seuil de la vie professionnelle en général, d'enquêtes telles qu'elles ont été effectuées pour les jeunes diplômés des universités.)

Les hommes politiques et les "politiciens" qui dramatisent le chômage des universitaires expriment à la fois leurs doutes quant au sens et aux objectifs de notre politique universitaire. Ils rendent, sur et entre les lignes, attentifs au fait que nous avons exagéré, il y a dix ou vingt ans, avec notre expansion des écoles moyennes et des universités. Notre ardeur à vouloir épuiser notre potentiel intellectuel nous vaut nos actuels problèmes d'excédents et une baisse de la qualité dans certains domaines, disent-ils. Nous devrions, à leur avis, revenir sur nos pas et nous remémorer la mission initiale des universités, qui est de promouvoir les plus doués. Ils ont raison, nous l'admettons. C'est bien ce qu'il nous faudra faire. Mais il y a plus, dans leurs propos. Ils laissent entendre tout bas que l'accès aux universités devra être limité, c'est-à-dire qu'il faudra introduire le numerus clausus. Révélons d'emblée la quintessence de nos élucubrations: une telle mesure serait un exemple classique de surrégulation anachronique.

Pourquoi ce mot de surrégulation? Nous avons eu raison, durant les années soixante, d'encourager vigoureusement la relève. Nous avions sans conteste une forte pénurie d'universitaires. L'économie s'en était plainte et le monde politique a réagi, lentement, il est vrai, mais avec ténacité. Le taux des bacheliers a presque triplé à l'échelle suisse: il a grimpé de presque 4 à plus de 10 pour cent. Il peut paraître erroné, aujourd'hui, d'avoir alors étendu pareillement la base de recrutement. Pour ma part, je la juge mesurée, comparativement, bien qu'elle puisse entraîner une offre surabondante dans l'un ou l'autre secteur universitaire. (L'universitaire à proprement parler n'existe pas. Il y a des théologiens, des juristes, des médecins, des diplômés en sciences naturelles, en sciences humaines et en sciences techniques.) Par ailleurs, si le nombre des étudiants n'a pas seulement triplé mais presque quadruplé entre 1960 et 1990, ce n'est pas dû à des options en matière de politique de l'enseignement, mais à des aléas démographiques (chiffres de naissances). Introduire aujourd'hui des restrictions d'accès aux universités signifierait faire baisser de nouveaux le taux d'étudiants débutants. Etant donné nos besoins futurs, cela équivaudrait à une fatale surrégulation.

Pourquoi qualifier cette surrégulation d'anachronique? J'affirme - vous allez peut-être me trouver cynique - que si l'on avait voulu introduire le numerus clausus, il aurait fallu le faire il y a 10 ou 15 ans. On aurait dû exiger alors que le nombre des étudiants de toute la Suisse n'excède pas 50'000, par exemple. Des limites auraient dû être fixées dans les diverses disciplines en fonctions de ce chiffre. (Nous avons essayé de le faire, en médecine, avec néanmoins beaucoup de souplesse.) Mais aujourd'hui ce postulat est anachronique, voire complètement absurde. Les effectifs d'étudiants débutants stagneront et baisseront de toute façon dès 1985 à la suite de l'évolution démographique et se réduiront davantage d'année en année. Pour limiter encore plus l'accès aux universités, il faudrait donc ne pas se borner à ne plus accroître les capacités actuelles, il faudrait les réduire. Sur la base de quels critères? Celui des "besoins du marché" (par exemple en l'an 2010)? Celui des "possibilités financières"

(par exemple, en réduisant de dix pour cent les budgets des universités)? On peut s'imaginer les batailles que les facultés se livreraient pour se partager le morceau restant! Voulons-nous avoir, en Suisse aussi, des disciplines "ouvertes" et des domaines "barricadés"? Devons-nous jeter par dessus bord notre principe du libre choix des études (et de la profession!) en raison de difficultés sectorielles et passagères?

Permettez-moi de faire ici une paranthèse et de parler de moi. J'ai été à l'époque l'un de ces oiseaux rares qui ont obtenu leurs grades universitaires entre autres en philosophie, ce qui a causé beaucoup de souci à ma chère mère (j'était orphelin de père). Que vas-tu faire dans la vie professionnelle avec un diplôme de philosophie? Je ne suis certainement pas devenu secrétaire général de la Conférence universitaire comme philosophe, et je ne suis pas non plus descendu dans l'arène politique comme philosophe. Mais je dois reconnaître aujourd'hui que ma formation de philosophe m'a été d'une grande utilité pour mes activités tant professionnelles que politiques. Mon bagage scolaire qui ne me préparait guère à la vie pratique aurait sans doute fait l'affaire aussi pour une carrière de professeur d'université, de conseiller fédéral, de courtier en immeubles ou de révolutionnaire. Si je n'ai pas sévi dans notre pays à ces titres, c'est plutôt dû à un jeu de circonstances fortuites et à mes inclinations qu'à l'incapacité d'exercer l'une ou l'autre de ces professions.

Il est surprenant à un double titre que l'on veuille orienter aujourd'hui la formation universitaire si fortement et si unilatéralement vers les "besoins du marché du travail", et ce tant pour les effectifs que pour la qualité des études. Premièrement, les milieux de l'éducation (donc aussi les universités) aspirent à juste titre à une équitable "autonomie" (quelle que soit la signification donnée à ce terme) et ne veulent pas devenir un simple jouet de la politique générale (surtout de la politique financière) ni de l'économie. L'érudition comme gagne-pain a souvent été assez mal vue. Il va sans dire que nous ne devons pas "produire" nos universitaires sans tenir compte du marché du travail; mais nous ne devons pas non plus tomber dans l'extrême

contraire. Et deuxièmement: on nous habitue à l'idée que la "valeur" du travail salarié diminuera à l'avenir. Il semble dès lors que nous devions préparer davantage les jeunes aux loisirs. La meilleure manière de le faire n'est-elle pas de former des "têtes de philosophe"?

L'université a toujours vécu à la croisée d'objectifs divergents et ces conflits sont particulièrement grands à l'heure actuelle. L'un des chapitres de l'étude du Conseil de la science "Formation universitaire et emploi" s'intitule "Problèmes d'interaction entre formation professionnelle et emploi". Et ces conflits se nomment, dans le détail: "Education et formation: entre droit civique ou éducation selon les besoins", "La formation universitaire entre la professionnalisation et la flexibilité", "L'enseignement supérieur entre diversification et intégration". On pourrait ajouter le conflit "Promotion des plus doués et formation des cadres moyens". (A l'occasion d'un dies academicus, un recteur a opposé l'"université des masses" à l'"université des élites".) Ainsi l'université doit, parfois contre son gré, servir deux maîtres. On pourrait peut-être dire qu'aujourd'hui les accents sont mis plutôt du côté du "marché du travail", de la "professionnalisation" et de la "diversification". Mais je ne voudrais pas jurer du bien-fondé de mon impression. D'ailleurs les conditions divergent fortement d'une discipline à l'autre.

Mais je me perds. Il est probable que la situation sur le marché du travail continuera de se détériorer pour les jeunes diplômés universitaires au cours de cette décennie. Mais les mesures à prendre en l'occurrence sont de nature qualitative et non quantitative. Il ne serait pas sage de faire virer sans cesse le cours de notre politique universitaire au gré des fluctuations du marché du travail et de négliger les développements à long terme. Nous devons au contraire tenter de "progresser dans la bonne direction". Notre objectif doit être de conseiller au mieux les élèves des écoles moyennes en tenant compte des besoins momentanés de l'emploi mais de ne pas les ériger en critères absolus. Les plans d'études, quant à eux, doivent tendre à augmenter la vivacité

d'esprit des étudiants et à faire naître en eux la volonté d'accroître sans cesse leurs connaissances. Et en plus de tout cela, il faut encore partir de l'hypothèse très vraisemblable que dans dix ans les employers s'arracheront de nouveaux les diplômés qualifiés de tous les degrés.
(Si seulement nous découvrions les lois régissant les éternels. mouvements de pendule! Nous serions quittes de devoir procéder à des "surrégulations anachroniques".)